

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 mai 2001
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-sixième session**
Point 30 de la liste préliminaire*
**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation pour la sécurité et la coopération
en Europe**

**Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 16 mai 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 1er mai 2001, une lettre émanant du Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies avec ses annexes contenant une lettre signée de Naira Melkounian, prétendu « Ministre des affaires étrangères du Haut-Karabakh », et un « mémorandum » ont été distribués comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (A/56/64-S/2001/431).

À ce propos, j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit :

1. Il n'existe pas au monde de pays du nom de « Haut-Karabakh » mentionné dans la susdite lettre. Il existe une région de la République d'Azerbaïdjan du nom de Haut-Karabakh, qui, à la suite d'une agression militaire de la République d'Arménie contre mon pays, est sous occupation arménienne.

2. Dans ses résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993), le Conseil de sécurité a réaffirmé sans équivoque la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan et confirmé en particulier que la région du Haut-Karabakh fait partie intégrante de l'Azerbaïdjan.

3. En outre, l'Arménie a elle-même accepté et admis le fait que la région du Haut-Karabakh est une partie de la République d'Azerbaïdjan, s'étant jointe inconditionnellement au consensus lors par exemple de l'adoption de la résolution 49/13 (1994) de l'Assemblée générale en date du 15 novembre 1994, intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe », dont le paragraphe 8 se lit comme suit :

* A/56/50.

« [L'Assemblée générale] appuie pleinement l'action que la Conférence mène en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit qui sévit dans la région du Haut-Karabakh de la République azerbaïdjanaise et aux alentours en vue d'atténuer la tension entre la République d'Arménie et la République azerbaïdjanaise, et se félicite de la coopération qui s'est instaurée à cet égard entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence. »

4. Quant à l'appellation « Haut-Karabakh », c'est tout d'abord un nom de lieu en langue russe et ensuite un concept purement géographique : elle désigne exclusivement la partie montagneuse du Grand-Karabakh, qui est une région étendue de la République d'Azerbaïdjan.

5. Le Gouvernement de mon pays rejette catégoriquement toute tentative de diffuser à l'Organisation des Nations Unies l'idée que le Haut-Karabakh serait une entité indépendante. Vu les résolutions précitées de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, il est certain que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ne laissera pas utiliser abusivement cette appellation.

6. La distribution de la lettre susmentionnée d'une teneur fort douteuse par le Représentant permanent de la République d'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies en tant que document de l'ONU témoigne de façon patente de la participation et du rôle de l'Arménie dans le conflit en tant que principale partie à celui-ci, et de ses plans d'agression et d'annexion à l'encontre de l'Azerbaïdjan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 30 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Eldar **Kouliev**
